

AVANCEMENT DU PPRT

Toutes les informations des diapos suivantes sont issues des différentes rencontres avec DREAL et Sous- Préfecture

Elles correspondent à ce qu'on a compris
Sachant que la DREAL NE SOUHAITE PLUS NOUS RECEVOIR POUR NOUS DONNER PLUS D'INFORMATIONS.

Ce qui a été fait

1 Prescription

- arrêté du 12/01/2010
- prolongation du délai d'élaboration
- **intégration des associations**

2 Études techniques

aléas - enjeux - vulnérabilité

- cartes aléas / enjeux (09/2010)
- études de vulnérabilité (2011)
- estimations foncières (2010-2011)
- **cartes actualisées aléas / enjeux**

3 Stratégie, concertation et association

*réunions d'association (POA)
réunions d'échanges
réunions publiques d'information
élaboration d'un projet de règlement*

- 4 réunions POA (06 et 11/2010 – 06 et 11/2011)
- 2 réunions publiques (06 et 12/2010)
- entretiens (05 et 12/2010)
- rencontre avec la mairie (04/2011)
- présentation entreprises (06/2011)
- réunions projet de règlement (10/2011)
- réunion EDD, réduction du risque (11/2011)
- **projet de règlement**

4 Consultation

5 Approbation du PPRT

6 Mise en œuvre du PPRT

18 mois + 18 mois

Ce qui reste à faire

1 Prescription

- intégration des associations aux POA

2 Études techniques

aléas - enjeux - vulnérabilité

- ?/2012 : cartes des aléas actualisées

3 Stratégie, concertation et association

réunions d'association (POA)

réunions d'échanges

réunions publiques d'information

élaboration d'un projet de règlement

- ?/2012 : réunion publique
- 05/2012 : projet de règlement actualisé
- 06/2012 : 5^{ème} réunion POA
- 09/2012 : réunion publique

4 Consultation

- été 2012 : avis des POA
- fin 2012 : enquête publique

**+ 2 Mois accord Tacite des POA
+1+1 Mois enquête Publique
+0->3 Mois signature par Préfet**

5 Approbation du PPRT

6 Mise en œuvre du PPRT

18 mois + 18 mois

ETUDES DE DANGER

3 TYPES D'ALEAS - TOXIQUE
- THERMIQUE
- SURPRESSION

A partir Etudes de Danger réalisées par les industriels

→ Liste de risques

→ Classement des risques en Forts, Moyens ou Faibles
en fonction Gravité et Probabilité

→ Demande aux industriels des propositions réduction des
risques à la source des risques Forts et Moyens

→ Si réduction Economiquement acceptable

→ Réduction des risques à la source par Industriels

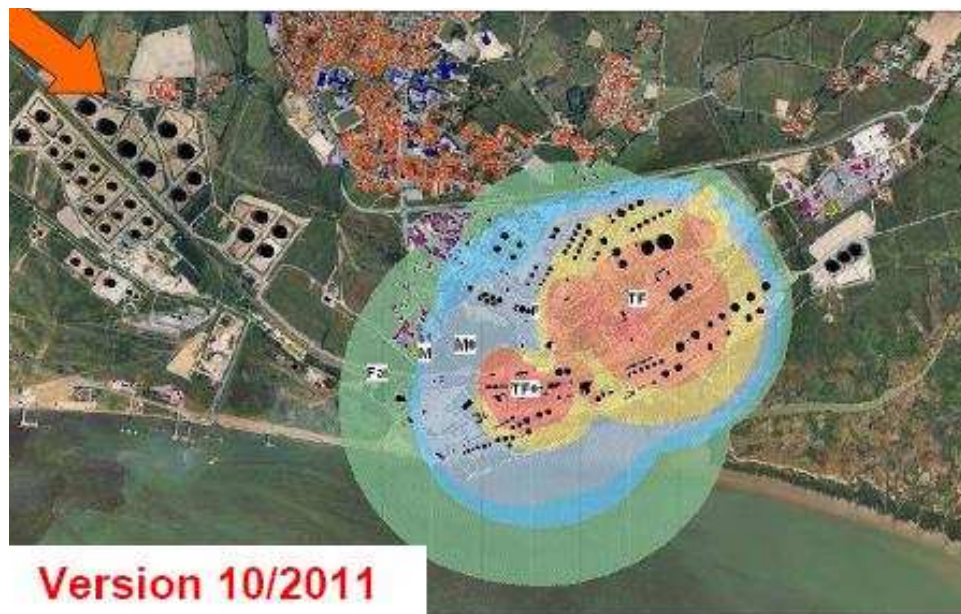
→ Sinon travaux sur les habitations à la **charge des Riverains**



TOXIQUE

Réduction risque validée par DREAL → Nouv carte
Eclatement du camion d'acide fluorhydrique lors du
dépotage exclu

→ PAS de Travaux sur Habitations





thermique

THERMIQUE

Bourg: Toujours PAS de Travaux sur Habitations

Quartier Haut Gas: PAS de Travaux sur Habitations

Réductions risque validées par DREAL → Nouv carte à venir

Recalcul probabilité feux de cuvettes

Exploitation sphère GPL à 75% au lieu de 85%

Quartier Héliardière: TOUJOURS du délaissement

Réductions risque → Nouvelle carte à venir

validé par DREAL

modification de la cuvette d'1 bac

Nouveau calcul pour Boil-over

A valider par DREAL

Rajout détecteurs de feux

Propositions de ADZRP
en attente réponse DREAL



surpression

SURPRESSION

Quartier Héliardière: TRAVAUX sur Habitations Au lieu de délaissement

Réductions risque → Nouvelle carte à venir

A valider par DREAL

Nouveau calcul pour UVCE débordement bacs brut



SURPRESSION: Bourg+ Quartier Haut Gas

Actuellement travaux dans zones verte et jaune

→ travaux sur 711 maisons + 71 ERP

Contre expertise réalisée par Total

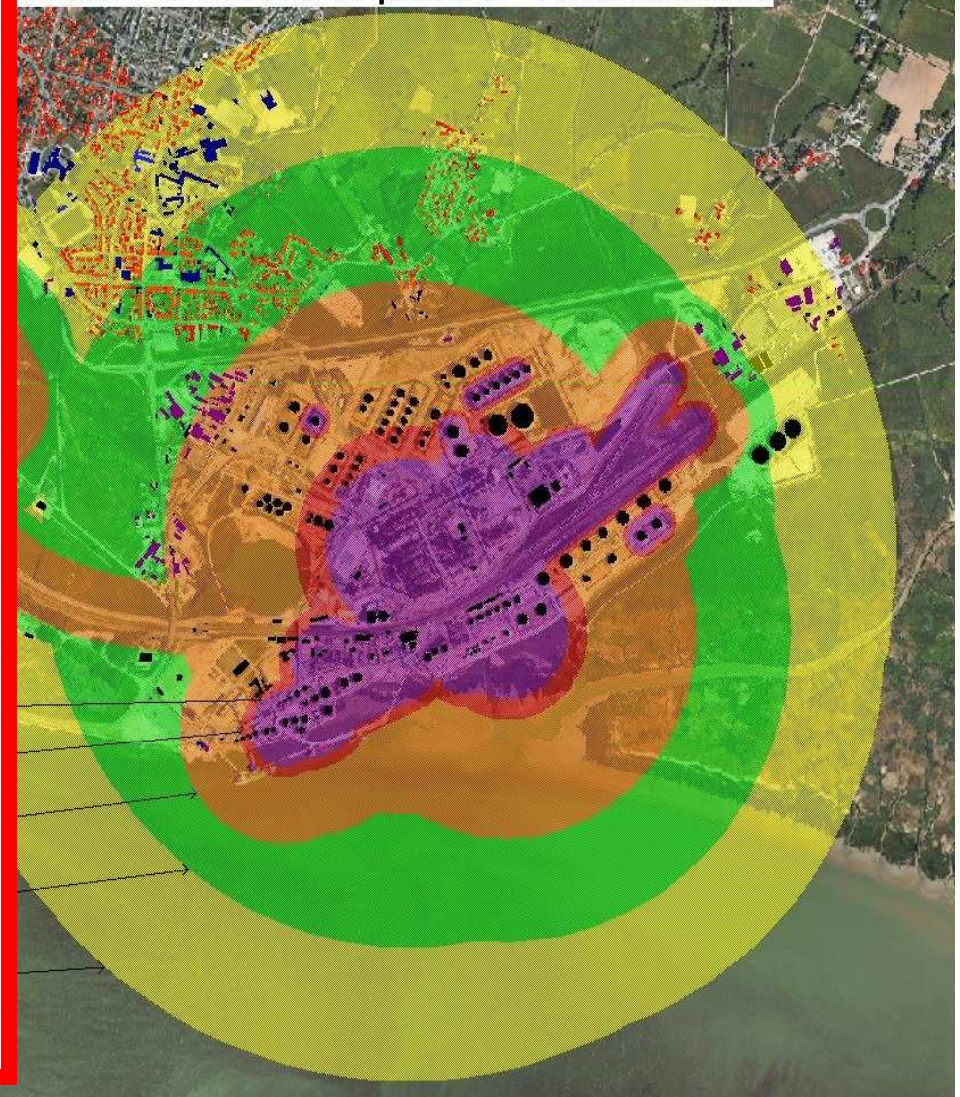
→ travaux sur 400 maisons environ +ERP (mairie, écoles privées, etc ...)

DREAL fait vérifier par un tiers expert → **résultats en mars 12**

Si validée : Nouvelle carte = zone verte

Si Non validée : carte conservée : zones verte et jaune

TRAVAUX sur Habitations



BILAN RENCONTRES AVEC Ss-préfet+DREAL

Loi Bachelot: seul le présent est pris en compte

On ne regarde pas le :

passé : ex : Industriels qui se sont rapprochés des habitations

futur : Si raffinerie devient stockage → nouveau PPRT

Dans projet arrêté : 5ans pour réaliser les travaux

Modifications encore possibles,

mais après la signature de l'arrêté de prescription,
il sera TROP TARD!

→ C'est **MAINTENANT** qu'il faut agir !

BILAN RENCONTRES AVEC DREAL

SEULES les Réductions à la source des risques Moyens et Forts ont été étudiées **pas sur les Faibles**

(ceux qui nécessiteraient des travaux sur nos maisons: c'est la LOI !!)

Attente réponse DREAL sur nos propositions de réduction de risques à la source

- DREAL nous suggère de demander aux industriels :
 - des propositions pour réduire les risques surpression faibles
 - La prise en charge des travaux de renforcement sur nos maisons

Si je ne fais pas les travaux ?

- Assurances
- Extrait cr réunion publique PPRT de Montville(76)
« **les travaux qui font l'objet de prescriptions doivent être réalisés pour obtenir des indemnisations par assurance en cas de sinistre.** »
- article L 480-4 du code de l'urbanisme applicable

Amende 300 000 euros !!!